



Information facturation demi-pension

publié le 06/04/2021

Bonjour,

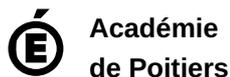
Au vu de la situation de fermeture du collège, les factures de cantine seront communiquées aux familles lors de la reprise des cours prévue le 3 mai (à confirmer selon l'évolution de la situation et des conditions de retour).

Par ailleurs, le prélèvement prévu le 06 mai n'aura pas lieu, dans l'attente d'une reconstitution de la facturation.

Cordialement,

I. Sardain-Lablanche

La secrétaire



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.